

Editorial

C'en était devenu une blague, cette marque de fabrique du 1^{er} gouvernement Macron en 2017 avec son « en même temps ». Certains y ont cru, d'autre pas ! Mais avec le temps, le doute n'est pas permis, l'évidence saute aux yeux. Les différents gouvernements ont eu une fâcheuse tendance à pencher de plus en plus vers la droite. Les illustrations sont nombreuses. Prenons la loi Asile et immigration. Dans un premier temps, Macron et son gouvernement ont souligné que le projet de loi était équilibré, rassemblant dans un même texte à la fois l'intégration et la répression, avec pour élément de langage « gentil avec les gentils et méchant avec les méchants ». Comme si d'ailleurs la grande majorité des immigrés pouvaient être définis comme « méchants », dans une ambiance délétère où la plus abjecte des xénophobies s'exprime aussi dans une politique discriminatoire du chiffre qui pousse le ministre de l'intérieur, et dans le Nord le préfet Leclerc, à se glorifier sur les réseaux sociaux du nombre croissant d'OQTF.... Cette fausse symétrie intégration/répression s'est ainsi rapidement transformée en la loi « la plus dure et la plus ferme présentée depuis 30 ans ». Et ce avant même les amendements honteux de la majorité sénatoriale, visant en particulier à faciliter les expulsions et à réduire les délais d'examen de demandes d'asile.

Il est un autre sujet – les droits économiques et sociaux – où le « en même temps » est vite apparu comme totalement inapproprié. Selon Macron l'innovation provenait de l'alliance entre une majeure flexibilité imposée aux salariés et une sécurité accrue grâce à des prestations sociales revalorisées. La fameuse flexisécurité à la danoise ! Quelques années plus tard, le bilan est accablant et la liste des attaques contre les droits des salariés est interminable. Plus récemment, sans même parler du passage en force sur les retraites contre l'écrasante majorité des salariés, le gouvernement s'attaque une fois de plus à un des piliers de la sécurité pour les salariés : l'indemnisation du chômage. Non content des reculs imposés ces derniers mois au nom de l'objectif du « plein emploi », il s'attaque désormais aux chômeurs seniors, qui, ayant de grandes difficultés à retrouver un emploi en raison de leur âge, ont droit à une indemnisation maximale supérieure aux autres demandeurs d'emploi. Bruno Lemaire s'y colle : « *Je ne vois aucune raison pour qu'il y ait une durée d'indemnisation plus longue (...) c'est une hypocrisie totale* ». Il faut vraiment être à côté des réalités pour ne pas voir la raison d'être de ce traitement moins défavorable pour les actifs âgés. Autre recul envisagé, cette fois exprimé par Elisabeth Borne, réformer les ruptures conventionnelles car elles ont l'immense défaut, selon elle, de donner lieu à une indemnisation du chômage, à la différence des démissions et des abandons de poste.

Où est donc la politique équilibrée, le « en même temps » dans ces mesures ? C'est plutôt à une parfaite injustice que nous avons à faire. Mais, pour parler franchement, à la LDH Lille, on n'y a jamais vraiment cru au « en même temps ».

Emmanuelle Chartier-Jourdan, Présidente de la section de Lille de la LDH

Loi asile et immigration

LE SENAT SE DESHONORE

Le Sénat, pourtant généralement loué pour sa « sagesse et sa modération » a totalement failli à sa réputation et a sombré le 14 novembre dans le délire répressif et dans la haine de l'étranger en votant en première lecture **un projet de loi « Asile et immigration »** frénétiquement durci par les amendements d'une majorité ultra-droite bêtement répressive et exclusive mais aussi par la complicité active du gouvernement. Ce gouvernement à la pensée hétéroclite était représenté par son ministre de l'intérieur, un Gérald Darmanin répressif et opportuniste soucieux de pousser son flirt avec l'extrême droite et de conforter une image de fermeté anti-immigrés susceptible de rallier ses votes lors de futures présidentielles où il pourrait être candidat.. Trente associations autour de la LDH ont dénoncé l'acharnement aussi déraisonné que dangereux de ce vote qui frappe tous les étrangers vivant en France : les étudiants, les réfugiés, les travailleurs, les familles. Et qui est **un réel encouragement au racisme et à l'exclusion**. Le vote de l'Assemblée Nationale, en seconde lecture, début décembre nous dira à quel niveau le « en-même-temps » macronien limitera le désastre.

DES LUTTES EXEMPLAIRES

Pendant que se déroulait au Sénat la lecture du projet de loi Asile et immigration avec tous les dérapages honteux auxquels on a assisté, les travailleurs immigrés continuent de lutter pour leurs droits. A Saint-André, les compagnons grévistes de la Halte Saint Jean poursuivent leur mouvement entamé il y a près de 150 jours. Après avoir alerté le Préfet sur leurs situations difficiles, voire désespérées, la seule réponse à ce courrier a été l'intervention d'importantes forces de l'ordre trois jours après, avec pour motif « troubles à l'ordre public » en l'occurrence musique et barbecue gênaient le voisinage et la circulation serait empêchée sur la voie publique. Difficile de trouver une attitude et un comportement plus méprisants !

Dans la région parisienne, à l'appel de la CGT, plus de 600 salariés sans papier ont entamé le 17 octobre une grève dans une trentaine d'entreprises pour « **gagner notre régularisation et nos droits** ». Les salariés en grève, intérimaires dans le bâtiment, la logistique, le nettoyage et la distribution, montrent ainsi qu'ils font tourner des pans entiers de notre économie. Cette mobilisation massive représente une force symbolique considérable pour « *rompre avec les discours racistes (...) qui acceptent, au mieux, de régulariser seulement dans certains métiers en tension* » (Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT). Après avoir occupé une vingtaine d'agences d'intérim, les salariés intérimaires en grève ont fait plier le patronat du travail temporaire, celui-ci acceptant de délivrer les documents nécessaires pour leurs dossiers de régularisation et s'engageant à fournir des missions de

8 mois sur la prochaine année afin d'assurer le renouvellement de leur carte de séjour. Première victoire !

Ces luttes renouent à leur manière avec la grande marche des Beurs contre le racisme et pour l'égalité des droits de 1983 dont nous fêtons le 50^{ème} anniversaire.

CD



Loi Asile et immigration :

Fantasmés, outrances, déraison et injustices du Sénat

En traitant la question immigration en même temps que les questions de la sécurité, du terrorisme, des dépenses sociales et des futures échéances électorales le pouvoir macronien s'est mis volontairement dans l'orbite du Rassemblement National. Il a ainsi donné des gages et des envies aux éléments politiques les plus conservateurs ou réactionnaires pour qui le débat en première lecture au Sénat sur la loi « Asile et Immigration » a été l'exutoire d'une haine des immigrés accusés de tous les maux et notamment d'être en France à la source de l'insécurité et du terrorisme.



UN ACHARNEMENT DERAISONNE ET DANGEREUX

Le projet gouvernemental nous inquiétait déjà. Au nom du « en même temps », il accentuait la répression et l'exclusion de l'ensemble des immigrés mais acceptait des régularisations provisoires de travailleurs salariés, intégrés et indispensables au fonctionnement de secteurs clefs de l'économie : restauration, bâtiment, santé, grands chantiers ... Après le vote du Sénat, les régularisations déjà limitées dépendront du bon vouloir du préfet et de son pouvoir discrétionnaire.

La droite opposée à ce deuxième volet avait un allié de poids dans le gouvernement avec un Gérald Darmanin qui se proclame adepte de cette lignée d'ordre et de répression. Face aux amendements aberrants d'inhumanité de la droite, le ministre a laissé faire par son silence approuvateur mais a aussi encouragé le défouloir en déposant lui-même des amendements déshumanisants.

Il en résulte un texte qui devient le plus réactionnaire et le plus répressif depuis les lois Pasqua. Voyons quelques-unes des plus scandaleuses mesures votées par le Sénat.

SUPPRIMER L'AME : METTRE EN DANGER LA SANTE PUBLIQUE

La suppression de l'aide médicale d'Etat (AME), l'une des maigres aides sociales à laquelle les personnes « sans-papiers » ont droit, en est bien sûr un des exemples les plus aberrants et consternants. Mesure grave pour la santé des immigrés mais aussi pour la santé publique : risque de contagion, augmentation des coûts de soins traités trop tardivement, engorgement supplémentaire des urgences.

Les professionnels de la santé ne s'y sont pas trompés : toutes les structures sanitaires se sont prononcées contre cette mesure et un bon nombre de médecins ont annoncé publiquement qu'ils ne se plieraient pas à cette loi contradictoire à leur serment d'Hippocrate.

POURRIER LA VIE DES IMMIGRES : HEBERGEMENT, TRANSPORTS, FAMILLE, PRESTATIONS SOCIALES

L'exclusion des personnes sans titre de séjour du droit d'hébergement d'urgence et du droit à la réduction tarifaire des transports est tout aussi brutale. Bien d'autres barrières rendant plus difficiles l'accès à un séjour digne dans notre pays ont été méticuleusement édifiées : attaques contre le droit à la vie et le passage à cinq ans de résidence stable et régulière pour l'obtention de prestations sociales. Mesure, qui ne fera que freiner l'insertion, en particulier des femmes.

De nouveaux motifs ont été introduits pour refuser ou retirer un titre de séjour ; instauration de quotas migratoires; rétablissement du délit de « séjour irrégulier »

La vidéo-conférence dépersonnalisante a été étendue pour la tenue d'entretiens. Un nouveau cas d'irrecevabilité a été créé lorsque le demandeur jouit d'une protection analogue dans un autre pays et une clôture automatique de sa demande a été prévue lorsqu'il quitte son lieu de résidence.

REDUIRE LES PROTECTIONS JURIDIQUES DES ETRANGERS

L'acharnement des sénateurs, ainsi que celui du gouvernement, a été sans pareil concernant l'enfermement et l'expulsion des personnes exilées, pourtant déjà largement facilités par le projet de loi initial. L'intervention du juge des libertés et de la détention a ainsi été reculée de deux à quatre jours en rétention, permettant dès lors l'expulsion de personnes sans une décision judiciaire sur la légalité de l'interpellation et le respect des droits. Le texte a sanctuarisé "la double peine", poursuivi le travail de mise à mal des catégories protégées contre les mesures d'expulsion et est même allé jusqu'à mettre fin aux protections contre les obligations de quitter le territoire français.

La droite sénatoriale, avec le soutien des centristes, a augmenté de manière draconienne les exigences pour accéder au séjour et à la nationalité : niveau de maîtrise de la langue française accru, « assimilation à la communauté française », respect des principes de la République, limitation des renouvellements de carte de séjour temporaire, etc

FEU SUR LES ETUDIANTS ET LES REFUGIES

En matière d'immigration étudiante, le Sénat a conditionné la délivrance d'un premier titre de séjour au dépôt d'une caution visant à couvrir le coût de frais d'éventuel éloignement. Il a également consacré le principe de majoration des droits d'inscription des étudiants hors-Communauté.

Sur la politique d'asile, Le gouvernement a fait voter sa réforme structurelle avec un double objectif : accélérer les procédures et expulser plus rapidement. L'une des mesures adoptée par les sénateurs vise à délivrer une OQTF dès le rejet d'une demande d'asile en première instance, sans attendre un recours. Les demandeurs d'asile pourront eux aussi se retrouver en rétention avant l'enregistrement de leur demande. Les sénateurs ont, par ailleurs, simplifié les contentieux plus que ne le prévoyait le texte d'origine. Douze procédures permettent aujourd'hui de contester une expulsion : cela a été divisé par trois.

REMISE EN CAUSE DU DROIT DU SOL

Enfin, expression des fantasmes permanents de la droite extrême, l'accès à la nationalité connaît un basculement inquiétant avec la remise en cause de l'automatisme du droit du sol. Entre ses 16 et ses 18 ans, une personne née en France de parents étrangers devra se manifester et exprimer son souhait d'être française



Début décembre, le texte des sénateurs sera soumis aux députés et recevra l'approbation de la droite et de l'extrême-droite. Le clan présidentiel quoique divisé et hétéroclite se dit prêt à revenir au texte original que nous condamnions déjà. Défendu par Darmanin, cela risque fort d'être un nouveau leurre. Restent notre vigilance et notre mobilisation pour espérer un sursaut.

GM le 23 novembre 2023.

L'ANTISEMITISME, UN RACISME IGNOBLE COMME TOUS LES RACISMES

A l'occasion du conflit au Proche-Orient depuis le 7 octobre, resurgit un antisémitisme qui a été toujours présent mais qui aujourd'hui prend des proportions inquiétantes. Qui a vu les images de l'attaque d'un aéroport par une foule déchainée à la recherche d'un avion transportant des Israéliens et des juifs ne peut qu'être pris d'un immense dégoût et d'un rejet total de ces actes honteux.

En France, heureusement, nous n'en sommes pas là, même si les images de jeunes nazis dans le métro parisien hurlant des chants et des cris antisémites sont là pour nous rappeler que la peste de l'antisémitisme est encore présente. Comme lors de chaque crise au Proche-Orient, les actes antisémites ont augmenté en France. Mais il est indéniable que leur progression est considérable depuis le déclenchement des hostilités le 7 octobre. Plus de 1 500 actes antisémites ont été recensés par le ministère de l'Intérieur, soit beaucoup plus en l'espace de 5 semaines que les près de 1 000 actes antisémites recensés pendant la totalité de l'année 2004, année record au XXI^{ème} siècle. La moitié de ces actes antisémites proviennent de tags, affiches et banderoles, 22% sont constitués de menaces et insultes, 10% pour apologie du terrorisme, 8% avec atteintes aux biens et 2% avec coups et blessures.

Cette violence antijuive nécessite une vigilance de tous les instants. Elle est un poison mortel et rien ne peut la justifier ou l'excuser. Le débat est toutefois rendu compliqué par la tendance manifeste de certains hommes ou femmes politiques à associer antisionisme et antisémitisme. Certes, ne soyons pas naïf, l'antisionisme chez certains peut se révéler le cache-sexe de propos et actes ignobles. Et dans certains cas peut être amalgamé à l'antisémitisme. Il n'en reste pas moins que l'antisionisme est une critique politique qui doit pouvoir être assumé sans honte.

ANTISIONISME = ANTISEMITISME ?

Pourquoi s'interdirions nous de critiquer ce gouvernement israélien où l'extrême-droite semble faire la pluie et le beau temps ? Pourquoi se taire face aux actes de colonisations intervenues depuis plusieurs décennies ? Et lorsqu'on parle de colonisations, on se réfère aux pratiques condamnées par de nombreuses résolutions des Nations Unies consistant à chasser les paysans et les éleveurs palestiniens, à leur prendre leurs terres et à détruire leurs oliviers, à laisser les colons et les soldats multiplier les vexations, et finalement commettre des centaines d'homicides. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause l'Etat d'Israël. Sa naissance est inscrite dans le droit international. Mais la colonisation des Territoires palestiniens est une violation de ce même droit international.

Ces critiques émises contre ce gouvernement israélien ont-elles quelque chose à voir avec l'antisémitisme synonyme de discrimination, violences et stéréotypes déshumanisants contre les Juifs du seul fait qu'ils et elles sont juifs ?

Plusieurs organisations - dont Human Rights Watch, Amnesty International, la FIDH et la LDH - répondent à ce questionnement par une lettre ouverte adressée en avril 2023 au secrétaire général de l'ONU. Elles s'opposent à l'adoption par les Nations Unies d'une définition controversée de l'antisémitisme selon laquelle le fait d'émettre des critiques

envers le gouvernement israélien ou de défendre les droits des Palestiniens seraient assimilés à des actes « antisémites ». Les organisations signataires réaffirment que l'antisémitisme « cause un préjudice réel aux communautés juives du monde entier et nécessite une action significative pour le combattre » mais demandent que les efforts de lutte contre ce fléau « n'encouragent pas ou n'approuvent pas par inadvertance des politiques et des lois qui portent atteinte aux droits humains fondamentaux, y compris le droit de s'exprimer et de plaider en faveur des droits des Palestiniens, ou de critiquer certaines politiques du gouvernement israéliens ».

En fait, tous ceux et celles qui se présentent comme « les amis d'Israël » et qui accusent toutes les voix critiques d'Israël d'antisémitisme agissent précisément contre l'Israël car c'est précisément ce contexte d'injustice, de non-respect du droit international, de spoliation, de vexations, d'humiliation quotidienne qui alimente la tension, la soif de revanche des Palestiniens et les craintes de la population israélienne. **CD**

NON A L'ANTISEMITISME, AU RACISME ET AUX SEMEURS DE HAINE. LA LDH APPELLE A MANIFESTER DIMANCHE 12 NOVEMBRE.

Le 12 novembre, à l'appel de la Présidente de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat, étaient organisées à Paris, comme dans d'autres villes dont Lille, des manifestations contre l'antisémitisme. La LDH y a participé en rappelant, dans cet appel, nos combats contre toutes les formes de racisme.

« La lutte contre l'antisémitisme a toujours été et reste pour la LDH (Ligue des droits de l'Homme), créée lors de l'affaire Dreyfus, un combat fondateur.

Elle a manifesté sa condamnation de la montée des actes et propos antisémites survenus depuis le 7 octobre 2023 et combattu toutes les manifestations d'islamophobie et/ou de racisme quelles qu'en soient les victimes.

Fidèle à ses engagements, elle appelle à participer largement aux manifestations du dimanche 12 novembre contre l'antisémitisme. La LDH regrette profondément que cette mobilisation soit l'objet de calculs et d'instrumentalisations. Elle s'inquiète de voir l'appel lancé par la Présidente de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat, adressé à toutes les citoyennes et tous les citoyens de notre pays, faire l'objet d'une récupération politicienne particulièrement insupportable de la part des extrêmes droites.

La lutte contre l'antisémitisme, contre tous les racismes doit se poursuivre au-delà de dimanche. C'est pourquoi la LDH appelle les citoyennes et les citoyens, celles et ceux qui vivent et travaillent en France, à se mobiliser au quotidien en refusant toute discrimination et toute stratégie de division et de haine. »

L'HISTORIEN HENRY LAURENS A LILLE

Le 8 novembre dernier, notre section a eu le privilège d'accueillir l'historien spécialiste du monde arabe et professeur au Collège de France, Henry Laurens à l'Université de Lille sur le campus de Moulin pour une conférence captivante et profondément enrichissante portant sur la question israélo-palestinienne.

Le conférencier nous a ainsi présenté un tableau détaillé de l'histoire de la Palestine et de l'arrivée du sionisme sur ce territoire. Bien que l'historien se montre peu optimiste quant à l'évolution de la situation au Moyen-Orient, il nous a néanmoins fourni des clés de compréhension particulièrement éclairantes.

Un temps d'échange avec le public a suivi, permettant d'aborder une variété de questions. Plus de 450 personnes, principalement des étudiants, ont répondu présentes lors de cet événement. Cette expérience positive nous motive à poursuivre l'organisation d'événements similaires. Nous sommes actuellement en train de réfléchir à la tenue de nouvelles conférences sur ce sujet. Nous sommes convaincus que ces rencontres contribueront à approfondir notre compréhension collective et à maintenir une dynamique d'échange plus que précieuse.

« LE TEMPS PRESSE POUR GAZA »

Un terme revient de plus en plus dans l'analyse des événements tragiques dans la bande de Gaza : la « doctrine Dahiya ». Cette doctrine, qui a été formulée pour la première fois au moment de la guerre du Liban, repose sur des principes simples, voire simplistes : le caractère disproportionné, dévastateur des frappes, y compris sur les structures et infrastructures civiles, et le refus explicite de distinguer les cibles militaires des cibles civiles. L'objectif de cette stratégie est de rappeler aux Palestiniens qui est le plus fort pour qu'ils comprennent qu'il est inutile de résister.

Exprimé avec les mots des initiateurs de cette doctrine en 2006, dont un certain général Eizenkot qui appartient aujourd'hui au cabinet de guerre de Netanyahu, cela donne ceci : « *Face à un déclenchement d'hostilités, l'armée doit agir immédiatement, de manière décisive, avec une force disproportionnée, par rapport aux actions de l'ennemi et à la menace qu'il constitue* ». En ajoutant qu'« *une telle réplique a pour but d'infliger des dégâts et des pertes considérables, de porter la punition à un niveau tel qu'il exigera un processus de reconstruction long et coûteux.* »

C'est exactement ce qui se déroule dans la bande de Gaza. Après 49 jours de bombardements, Gaza est une ville fantôme, brisée, « aplatie », où près de la moitié du bâti de la ville est détruit ou endommagé. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la bande de Gaza est estimée à 1,7 million, dont 629 000 ont trouvé refuge dans 150 abris d'urgence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le nombre de morts se situent à 14 800 jeudi 23 novembre, dont plus de 5 600 enfants, selon le bureau des médias du gouvernement de Gaza.

Sur le site des Nations Unies, les experts de l'ONU¹ racontent leur profonde inquiétude et considèrent que le temps presse pour empêcher l'irréparable, en particulier une catastrophe humanitaire de grande ampleur. « Nous restons convaincus que le peuple palestinien court un grave risque de génocide. (...) Il est temps d'agir. Les alliés d'Israël portent également une responsabilité et doivent agir maintenant pour empêcher son action désastreuse. »

Les experts poursuivent en exprimant leur « horreurs grandissantes » face aux frappes aériennes israéliennes contre le camp de réfugiés de Jabalia, dans le nord de la bande de Gaza, dans la nuit de mardi à mercredi (31 octobre), qui auraient tué et blessé des centaines de Palestiniens. « La frappe aérienne israélienne sur un complexe résidentiel du camp de réfugiés de Jabalia constitue une violation éhontée du droit international et un crime de guerre. L'attaque d'un camp abritant des civils, dont des femmes et des enfants, constitue une violation totale des règles de proportionnalité et de distinction entre combattants et civils ». De façon plus générale, la situation à Gaza atteint « un point de basculement catastrophique » confrontée au besoin urgent de nourritures, d'eau, de médicaments, de carburant, de fournitures essentielles, aux risques sanitaires mais aussi à l'état délabré des infrastructures routières en butte aux bombardements.

Un cessez-le-feu devient nécessaire et urgent afin de permettre l'accès de l'aide humanitaire mais aussi pour que les voies de communication puissent être ouvertes pour assurer la libération des otages. En effet, « *toutes les parties doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'Homme* », en particulier la

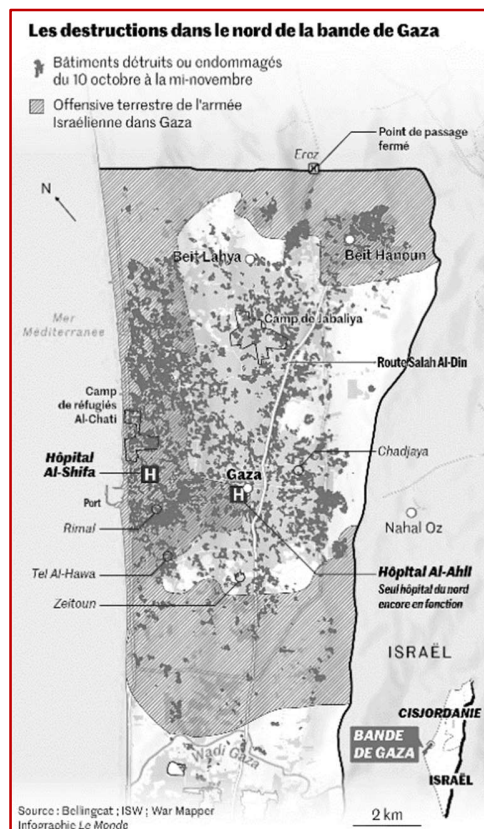
libération immédiate de tous les civils retenus en captivité depuis le 7 octobre. Un cessez-le-feu qui doit être aussi permanent pour mettre un terme aux violations des lois de la guerre et du droit international. **CD**

¹ Rappelons que ces experts sont mandatés par l'ONU, travaillent sur une base volontaire mais ne font pas partie de l'ONU et ne reçoivent pas de salaire pour leur

DERNIERE MINUTE

Lueur d'espoir ? En tout cas, un accord intervenu grâce à l'Égypte, le Qatar et les USA, prévoit une pause humanitaire de 96 heures dans les combats ainsi que la libération d'otages enlevés lors de l'attaque du Hamas du 7 octobre ainsi que des prisonniers palestiniens détenus dans des prisons israéliennes. Vendredi matin, des agences humanitaires confirmaient que des camions transportant des fournitures de secours ont continué d'entrer dans la bande de Gaza par le point de passage de Rafah depuis l'Égypte après l'entrée en vigueur d'une pause de 4 jours dans les combats. Mais le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU constatait à l'approche du début de la trêve (vendredi à 7 h) une augmentation des bombardements et des affrontements violents, affirmant que les frappes israéliennes depuis les airs, la terre et la mer s'étaient intensifiées dans la majeure partie de Gaza.

Hélas, ce mauvais présage est devenu une triste réalité quelques jours après. Dès la fin de la trêve humanitaire, un nouveau déluge de feu et de fer s'est abattu sur la bande de Gaza et notamment dans le Sud, territoire pourtant recommandé par les militaires israéliens afin que les civils palestiniens ne subissent pas les bombardements au Nord de la bande Gaza. Comble du cynisme !



travail. Ils sont indépendants de tout gouvernement ou organisation et servent à titre individuel.

METTRE FIN A L'INSOUTENABLE

La liste des victimes, parmi lesquelles des enfants, des femmes et des vieillards, s'allonge inexorablement chaque jour, à Gaza et aussi en Cisjordanie. Certes l'inhumanité des actes à caractère terroriste commis par le Hamas permet à Israël traumatisé dans son existence même d'invoquer la légitime défense. Mais cette notion, qui suppose une riposte proportionnée, n'autorise nullement le recours à une violence elle-même inhumaine dictée par une vengeance aveugle. Les bombardements à Gaza – « *un déluge de fer, de feu, de sang* » selon le journal *Le Monde* – frappent indistinctement les populations civiles, entraînant la mort de milliers d'innocents ; les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner ; les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne sont massivement détruites ; et malgré un début d'aide au compte-gouttes, les habitants demeurent privés d'eau, d'électricité, de carburant, de nourriture, de médicaments. La situation humanitaire est d'autant plus catastrophique que les organisations internationales sont entravées dans leur capacité d'apporter aide et secours. La tragédie gazaouie ne doit pas en outre occulter l'aggravation des tensions en Cisjordanie où la violence des colons, appuyés par l'armée d'occupation israélienne, a déjà provoqué la mort d'au moins deux cents Palestiniens, sans compter la multiplication des arrestations et internements arbitraires dont ceux-ci sont victimes. La priorité absolue est de mettre un terme à cette accumulation d'horreurs insoutenables. Il est impératif de persister à réclamer sans relâche et avec une détermination accrue l'application pure et simple du droit humanitaire international supposant : la libération immédiate de tous les otages détenus par le

Hamas, un cessez-le-feu avec la fin des bombardements et du déplacement forcé de la population, la protection de tous les civils en Israël, à Gaza, en Cisjordanie, la mise en place d'un corridor humanitaire largement ouvert pour les déplacements de personnes et le passage de tous les produits de première nécessité, la levée intégrale du blocus de Gaza. D'ores et déjà, il y a lieu aussi, comme cela s'est fait rapidement en Ukraine, d'exiger que les responsables des atrocités commises soient poursuivis en justice. L'impunité ne saurait continuer à prévaloir dans cette région du monde. (...)

Au-delà de l'urgence à obtenir la fin des hostilités, c'est dès maintenant le processus d'une paix future qu'il convient d'essayer de relancer. Le fondement doit en être le respect du droit international. Israël n'obtiendra jamais au mépris de ce droit et par le seul recours à la force la sécurité qui lui est due à l'intérieur d'un Etat aux frontières sûres et garanties. La violence des uns continuera d'engendrer la violence des autres. Ce sont bien plutôt les résolutions des Nations unies qui doivent enfin être appliquées, avec notamment l'arrêt de la colonisation et le retrait par Israël des territoires occupés. Afin d'y parvenir, compte tenu du caractère illusoire d'une paix négociée entre les seuls protagonistes du conflit eux-mêmes, il est indispensable de voir intervenir la communauté internationale. L'ONU semble commencer à sortir de son impuissance avec d'abord le vote d'une résolution de l'assemblée générale exigeant une trêve humanitaire, puis une décision du Conseil de Sécurité allant enfin dans le même sens, et aussi la volonté manifestée par le Secrétaire général António Guterres de peser sur les protagonistes en leur rappelant qu'« *aucune partie à un conflit armé ne peut se considérer au-dessus du droit international* ». L'Union européenne dispose également de divers moyens de pression pour enrayer une surenchère meurtrière. Toutefois,

chacun sait que la puissance déterminante pour contraindre Israël à abandonner la seule logique de la force et à retrouver le chemin de la négociation demeure les Etats-Unis dont le président paraît infléchir ses prises de position initiales d'un soutien inconditionnel à Israël.

C'est cette même position unilatérale qu'a affichée dans un premier temps le président français, qui a ensuite multiplié les maladroites pour finalement rendre sa politique illisible et se trouver discrédité sur la scène internationale. Une telle absence de cohérence et d'équilibre s'est avérée d'autant plus dommageable que le conflit au Proche-Orient a, comme à chaque escalade de la violence, des répercussions sérieuses à l'intérieur même du territoire français sur lequel se trouvent la plus importante communauté juive après les Etats-Unis ainsi qu'une nombreuse population arabomusulmane. Tout doit être mis en œuvre pour apaiser et non exacerber les tensions. A l'échelle internationale, cela suppose que la France fasse enfin entendre une voix claire et forte pour condamner sans sélectivité tous les crimes de masse commis, et en exiger la cessation, de même que de toutes les violations du droit international. La meilleure garantie pour l'existence et la sécurité d'Israël passe par la reconnaissance de droits équivalents pour les Palestiniens à disposer d'un Etat avec la cessation de l'occupation des territoires colonisés. A l'intérieur de notre pays, cette même recherche de pacification suppose pour les autorités françaises de combattre avec une fermeté égale toutes les formes d'antisémitisme et de racisme, toutes les discriminations et tous les auteurs de haine. C'est dans ce contexte que la LDH, prônant le dialogue, soutient et initie toutes actions et manifestations tendant à l'union et non à la division, en revendiquant le respect de droits équivalents pour les Israéliens et les Palestiniens, pour les Juifs et les Arabes.

Tribune de Patrick Baudoin, président de la LDH, publiée dans Mediapart

EN CISJORDANIE AUSSI, LA REPRESSION S'INTENSIFIE CONTRE LES PALESTINIENS

L'attention des médias est concentrée évidemment sur les tragiques événements se déroulant dans la bande de Gaza. Mais à quelques dizaines de km, en Cisjordanie, les événements s'accroissent, la répression s'intensifie contre la population palestinienne.

Depuis l'attaque du Hamas, l'armée israélienne multiplie les incursions avec des blindés, hélicoptères et drones en Cisjordanie. Au 28 novembre, selon l'ONU, 232 Palestiniens sont morts (dont 61 enfants), le nombre de blessés s'élève à 3 192 blessés (dont 500 enfants), 1 249 personnes ont été déplacés (dont 506 enfants), enfin 281 attaques de colons ont été dénombrées.

Les attaques des colons israéliens contre des Palestiniens se multiplient. Déjà au cours de l'année 2022 et des 8 premiers mois de 2023, plus de 1 100 Palestiniens, dont quatre communautés entières, ont dû quitter leurs foyers en raison de la violence des colons et des obstacles les empêchant de rejoindre les pâturages. L'impunité alimente la violence des colons et encourage ces derniers à poursuivre leurs méfaits. Comme l'indique une directrice d'un groupe d'ONG internationales coordonnant l'aide humanitaire à ces communautés palestiniennes menacées de transfert forcé, interviewée par le journal *Orient XXI*, « *dans près de la moitié des cas, l'armée israélienne accompagne les colons. Or, selon le droit international, dans une situation d'occupation l'armée est supposée protéger la population locale* ». De plus, l'armée a intensifié ces raids dans l'espoir d'anéantir toute résistance palestinienne. Ainsi, le 9 novembre, les soldats israéliens ont mené un assaut meurtrier contre le camp de Jénine. Quatorze Palestiniens ont été tués pendant les 18 heures d'affrontements.

Ces actes dignes d'une politique d'apartheid, ne peuvent qu'alimenter des affrontements permanents. Mettre fin à ce tourbillon de violences - résistance des agressés et rouleau compresseur des agresseurs - nécessite le démantèlement du système d'oppression qui l'alimente, à Gaza comme en Cisjordanie.

CD

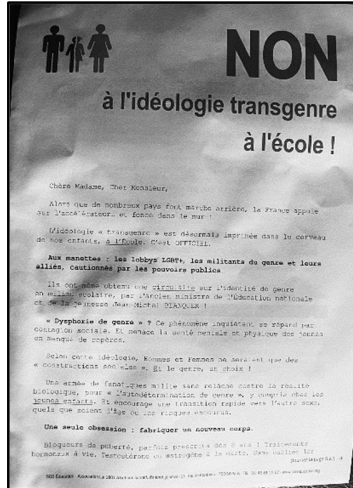
LES PRISONNIERS PALESTINIENS EN CISJORDANIE

On estime à plus de 6 700 le nombre de prisonniers politiques palestiniens. Sur ce total, 2 300 personnes sont condamnées, 2 300 sont en attente de procès et plus de 2 070 sont aujourd'hui emprisonnés sous le régime de la « détention administrative » (contre 1 319 avant le 7 octobre). Ce régime permet aux autorités israéliennes de détenir des prisonniers palestiniens sans inculpation, ni procès au motif qu'ils sont considérés comme « *détenus relevant de la sécurité nationale* ». Bref, dans l'arbitraire le plus total. La peine de prison peut aller jusqu'à 6 mois et, surtout, peut être renouvelable ... à l'infini. Il suffit qu'Israël considère que la personne concernée « *envisage d'enfreindre la loi à l'avenir* ». Selon Amnesty International, la détention administrative est utilisée « *systématiquement* » comme « *moyen de persécuter les Palestiniens et Palestiniennes* » à tel point que 40% des hommes palestiniens connaissent la prison à un moment ou un autre de leur vie. Un « état d'urgence dans les prisons » a été reconduit le 31 octobre par les autorités pour une durée d'un mois, donnant des « pouvoirs presque illimités » au ministère de la sécurité nationale (interdiction de visites de la famille et des avocats pour les prisonniers condamnés ; maintenir les détenus dans des cellules surpeuplées ; privation d'exercice extérieur ; sanctions collectives comme coupures d'eau ou électricité, ...). Toujours selon Amnesty International, ces brimades ouvrent la voie à des traitements « inhumains » et à mort d'hommes (au moins 5 officiellement recensées). Il est vrai que le ministre concerné n'est autre Ben Gvir, membre du parti d'extrême-droite Force juive.

CD

DISTRIBUTION DE TRACTS TRANSPHOBES A VILLENEUVE D'ASCQ

Fin octobre, quelques habitant.es de Villeneuve d'Ascq ont reçu dans leur boîte aux lettres un pamphlet de huit pages dénonçant « l'idéologie transgenre à l'école ». Ces papiers honteux sont l'oeuvre de SOS Education, une association d'extrême droite qui affirme l'existence d'une "armée de fanatique", d'un "lobby lgbt", qui menacerait "la santé mentale et physique des jeunes", allant même jusqu'à comparer la dysphorie de genre à une "contagion sociale". Ce texte, ouvertement transphobe, est une preuve de plus de la hausse des discriminations contre les personnes lgbtqia+ et plus particulièrement contre les personnes transgenres (+35% depuis 2020), que souligne SOS Homophobie dans son dernier rapport.



Afin de discuter de ces attaques transphobes, nous avons rencontré et échangé avec **Hélène Hardy**, femme transgenre et militante politique (membre du bureau exécutif de EELV et fondatrice des Amis de la Terre). Si son combat politique est principalement tourné vers la cause écologique, le fait même d'exercer une haute fonction politique est sa façon de militer pour la cause des personnes transgenres. Voici une retranscription de nos échanges :

Habitante de Villeneuve d'Ascq, elle n'a pas eu connaissance de la distribution de ces tracts mais n'est pas pour autant étonnée de l'angle d'attaque choisi par SOS éducation. Elle nous raconte que l'Extrême droite, n'étant plus ouvertement homophobe et comptant parmi ses rangs de nombreuses personnes homosexuelles, a fait des personnes transgenre et surtout des enfants concernés les nouveaux bouc-émissaire de son combat idéologique. Sous couvert de protection des enfants, les groupes d'extrême droite comme SOS éducation ou encore Parents Vigilants expriment plus librement leur mépris envers la communauté lgbtqia+.

En nous racontant son parcours et la façon dont elle a vécu sa transidentité, Hélène nous rappelle une fois de plus la difficulté d'être un enfant puis un adulte transgenre mais surtout l'importance d'être à l'écoute et d'accompagner les personnes traversant ce parcours.

Selon elle, la transidentité fait partie d'une personne dès son enfance et qu'on ne peut pas la laisser souffrir jusqu'à ses 18 ans en réprimant sa volonté d'exprimer son genre. La prise en compte et le respect de la transidentité chez les plus jeunes est une responsabilité de notre société actuelle, des familles mais aussi de l'école.

Comme de nombreuses personnes transgenres, le parcours d'Hélène n'a pas été un processus facile et rapide, il lui a fallu de nombreuses années avant de trouver le courage de pouvoir réaliser sa transition. Comme elle l'explique, cette transition a été une délivrance et un bonheur qu'elle a ressenti pour la première fois. Si aujourd'hui elle se sent bien, la militante souligne qu'elle aurait voulu être écoutée et accompagnée dès son enfance, et que cela lui aurait évité une grande souffrance.

Si le chemin est encore long pour des droits égaux et justes, il est important de rappeler que les personnes transgenres ne sont pas un problème. En revanche, ils et elles ne doivent pas porter seul.es leur fardeau, c'est à la société d'apporter des réponses. Cela doit passer par le fait de faciliter les conditions de transition, notamment pour les plus précaires, de reconnaître l'identité des personnes trans, de protéger leurs droits et surtout d'être à l'écoute de toutes les demandes et expressions. La LDH, à travers le

GT genre et égalité, entend renforcer son engagement aux côtés des personnes transgenres.

ND et LD

HALTE AUX PROPAGANDES MENSONGERES, TRANSPHOBES ET LIBERTICIDES !

Communiqué de la section suite à la distribution des tracts transphobes à Villeneuve d'Ascq :

« Fin octobre, des tracts ouvertement transphobes ont été distribués dans des boîtes aux lettres de Villeneuve D'Ascq. Ils sont signés SOS éducation, un groupuscule d'extrême droite qui se dit vouloir améliorer le système éducatif français.

Sur le papier, des messages dénoncent "l'idéologie trans" ou encore "le lobby lgbt", comme de soi-disant terribles menaces pour les enfants. Le groupe compare notamment la dysphorie de genre à une maladie et associe l'éducation à la sexualité et à la vie affective dans les écoles à de la propagande qui pervertirait les esprits...

À un moment où les discriminations de genre et particulièrement les attaques transphobes sont en hausse partout en Europe, ces affirmations sont des incitations à la haine. En France, d'après le rapport de SOS Homophobie, **les cas de transphobie sont en hausse de 35 %** depuis 2020. En essayant de jouer sur la sensibilité parentale, ce tract ne fait qu'encourager les discriminations de genre. D'autant plus que la famille reste le premier lieu où se manifeste la transphobie.

SOS Education criminalise les personnes transgenres au lieu de les protéger contre toute discrimination. L'association va jusqu'à remettre en question la loi du 31-1-22 interdisant les thérapies de conversion en les comparant à de simples échanges avec des psychologues ! Le projet liberticide, c'est SOS Education qui le porte en tentant de revenir sur cette loi de protection et en rendant les personnes transgenres encore plus vulnérables face aux violences et discriminations qui poussent parfois certains jusqu'au suicide !

Devant de tels propos, refusons la haine qui bafoue l'égalité des droits ! Dans les écoles, l'éducation à la sexualité et à la vie affective doit absolument prendre en compte toutes les discriminations de genre et lutter contre le harcèlement envers les personnes lgbt. **La LDH soutient l'égalité de genre et la liberté de choisir sa vie !** »

Nous étions présent.es ce samedi 25 novembre, pour la marche contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'appel du collectif NousToutes. Comme le réaffirme ce collectif, cette année la France détient le triste nombre de 121 féminicides et environ 213 000 femmes victimes de violence physique ou sexuelle. Nous réaffirmons l'importance de ce combat, qui ne doit pas être pris à la légère par le gouvernement, avec la prise de mesure réelle et un budget conséquent. Cette marche concerne aussi largement les personnes transgenres, qui au cours de leur vie, pour 85% d'entre elleux seront victimes d'agression, notamment dans la rue.

RECU DE LA DEMOCRATIE DANS LE MONDE ... ET EN FRANCE

Qui n'a jamais été pris d'inquiétude, voire d'angoisse sur l'évolution du monde, sur les entorses à la démocratie, sur l'essor des régimes autoritaires, sur le recul des libertés publiques y compris dans les pays occidentaux ?

Un rapport d'un institut intergouvernemental – l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) - basé en Suède vient tristement confirmer ce ressenti. Les auteurs s'alarment d'un recul de la démocratie dans le monde en 2022. Plus précisément, le nombre de pays où se manifeste un déclin de la démocratie est supérieur à celui où la démocratie a progressé. Et ce pour la 6^{ème} année consécutive !

Si l'Europe affiche les meilleurs résultats aussi bien en termes de représentation (élections crédibles, pluralisme politique, gouvernement élu, droits des opposants, etc.), de participation (engagement dans des associations, abstention électorale, consultation de la population, etc.) de fonctionnement de l'Etat de droit (indépendance de la justice, absence de corruption, intégrité personnelle et sécurité, etc.) et de respect des libertés (liberté d'expression, de la presse, liberté d'association, liberté religieuse, droits sociaux, égalité entre les sexes, etc.) certains principes sont remis en cause dans les pays européens comme la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté d'association et de réunion. Selon Seeman Shah, en charge du département d'évaluation de l'IDEA, citée par Le Monde, « *l'espace où peuvent s'exercer ces droits, qui sont essentiels pour le fonctionnement de la démocratie, est en train de se refermer* ». Elle poursuit en mettant en exergue la France qui a connu « *un recul conséquent de la liberté d'association ces cinq dernières années* » notamment « *la possibilité pour les organisations représentant la société civile d'opérer en dehors du contrôle du gouvernement* » et « *les tentatives de répression des activités de ces organisations par le gouvernement* ».

En effet, à la lecture du classement des pays selon le respect des libertés et des droits, la France se situe au 17^{ème} rang sur les 27 Etats membres de l'UE. Seuls les pays d'Europe de l'Est se situent derrière la France, notamment la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie. Cet aspect de l'étude a d'ailleurs été complètement occulté par la plupart des médias, préférant cibler les Etats du Sud et les pays « *illibéraux* » d'Europe.

CD

UN MUR DE LA HONTE A ROUBAIX.

Cette photo hallucinante a été prise en plein cœur de Roubaix, dans le quartier de l'Alma. Les énormes blocs de béton de deux mètres de haut sont assemblés pour former ce « mur de la honte ». Et ce que ne montre pas le cliché, ce sont les drones déployés par les autorités et les vigiles présents 24h sur 24. La raison : le passage en force de la municipalité pour imposer la démolition de 486 logements dont des immeubles emblématiques de l'histoire du quartier encore en bon état.

Pour la mairie, inflexible depuis toujours face à un collectif d'habitants, d'urbanistes, architectes et défenseurs du patrimoine, les démolitions sont un passage obligé afin de « *construire un cadre de vie agréable pour les habitants* ». Comme le souligne la Voix du Nord, « *un cadre de vie agréable* » édifié derrière une muraille de béton surveillée par des drones »

CD



CD

ON NE DISSOUT PAS UN SOULÈVEMENT (BIS)

Il y a parfois de bonnes nouvelles, comme autant d'éclaircies dans une actualité très sombre. C'est le cas de la décision du Conseil d'État qui a invalidé la dissolution du collectif dont on a déjà parlé ici. Les « *écoterroristes* », dixit Darmanin, avaient fait l'objet d'une procédure de dissolution fin mars, après les événements de Sainte-Soline, prononcée en Conseil des ministres le 21 juin, mais le Conseil d'État avait une première fois suspendu la décision en août avant de l'invalidé définitivement. Une victoire incontestable pour l'écologie radicale.

Si le Conseil d'État invalide la décision, c'est au motif que « *cette décision ne constituait pas une mesure adaptée, nécessaire et proportionnée à la gravité des troubles susceptibles d'être portés à l'ordre public au vu des effets réels qu'ont pu avoir leurs provocations contre des biens...* ». (*L'humanité* du 10 novembre). La vénérable institution ajoute qu'aucune violence contre des

personnes ne peut être imputée au collectif, même s'il regrette que celui-ci ait relayé des « *images d'affrontements avec les forces de l'ordre* ».

N'empêche, Darmanin a dû manger son chapeau. Le 27 octobre, dans le cadre du G.T Environnement, Valentin nous disait pour Les soulèvements de la terre que cette fédération de collectifs militants gênait terriblement le gouvernement, d'où ces mesures juridiques disproportionnées qu'accompagne une sévère répression. Même constat du côté d'une militante de X.R (Extinction Rébellion). Contre toute attente, la décision finale du Conseil d'État vient apaiser leurs craintes. Gageons que ces palinodies juridiques auront donné au mouvement encore plus de force et il prend date pour des journées d'action contre le bétonneur Lafarge les 9 et 12 décembre et pour une nouvelle mobilisation contre les méga-bassines, dans le Poitou, les 20 et 21 juillet 2024.

Maître Pascual, avocat des SLT, a déclaré : « *Le Conseil d'État estime que ces modes d'action ne sont pas un motif de dissolution* ». Entendre ces actions de désobéissance civile. Un immense soulagement en tout cas, pour Les soulèvements

et les associations qui en sont partie prenante comme la Confédération paysanne, Attac ou X.R.

Parmi les autres décisions du Conseil, la dissolution d'un groupuscule néo-fasciste angevin, l'Alvarium, mais aussi du Gale, un groupe anti-fasciste lyonnais pour faits de violence et de la Coordination contre le racisme et l'homophobie (CRI) à qui il est reproché de ne pas modérer des propos de ses membres sur les réseaux sociaux. Dissolutions qui interrogent à l'heure où la résistance aux menées fascistes sont nécessaires et où antisémitisme et islamophobie ont rarement été aussi décomplexés.

Pour ce qui concerne les SLT, c'est en tout cas une victoire de l'État de droit et des résistances écologiques et sociales. De celles qui ne se paient pas de mots et agissent dans l'intérêt général sans se laisser bercer d'illusions sur le techno-solutionnisme, le greenwashing et l'écologie de marché que prônent tous les gouvernements du monde pour continuer la prédation et le saccage de la planète au profit d'intérêts particuliers.

« *Indignez-vous !* », disait naguère Stéphane Hessel. Faites mieux : « *soulevez-vous !* » **D.D**

LE DIPLO À SCIENCES PO

C'était le 9 novembre dernier. Invité par *Le jeu de l'oie*, journal des étudiants de Sciences Po, Benoît Bréville, directeur de la rédaction du *Monde Diplomatique*. À l'heure où il y a une volonté, pour la section de Lille, de créer un G.T médias, ce débat public ne pouvait que soulever l'intérêt de la LDH.

Le Monde Diplomatique est, comme chacun sait, un mensuel d'information tourné vers l'international. Créé en 1954 comme supplément « étranger » du *Monde*, il est devenu un mensuel indépendant dès 1973, soutenu par une fondation et vivant de ses ventes et de ses lecteurs (à 98 %, avec seulement 2% de recettes publicitaires).

Bréville explique les origines du *Diplo* et ce qui fait sa spécificité : une direction élue, une information de qualité faite par des journalistes et des universitaires, des sujets originaux qui n'intéressent pas la grande presse, des prises de position en décalage par rapport aux médias dominants et un modèle économique pertinent ne dépendant ni des annonceurs, ni des capitaines d'industrie.

Le *Diplo* peut consacrer deux pages à des pays dont on ne parle jamais comme le Sri Lanka, et il est à ce titre précieux car il ne se croit pas obligé de reprendre les sujets déjà traités ailleurs.

Les questions fusent dans la salle et on a un peu l'impression de revivre le débat sur les médias avec *Politix* et l'association *Acrimed* en juin dernier.

Les difficultés de la presse papier, avec la restriction des points de distribution, la hausse des coûts et la concurrence des médias en ligne. Le *Diplo* n'est pas en mauvaise posture à cet égard, mais ses ventes ont diminué passée la période du Covid. Des lecteurs se désabonnent accusant la rédaction d'être des rouges-bruns vendus à Poutine ou, au contraire, de faire le jeu des États-Unis, ce qui tendrait à prouver que la ligne éditoriale est équilibrée.

Bréville parle aussi des nouveaux canaux d'information, des fake news véhiculés par des médias où l'information n'est plus vérifiée, sourcée et où l'analyse disparaît au profit de l'émotion. Il se montre critique vis-à-vis du journalisme d'investigation de *Médiapart*, parlant de « journalisme de boîte aux lettres » qui ne remet pas en question les structures des pouvoirs. Il cite en exemple l'affaire Fillon qui a fait les choux gras du *Canard Enchaîné*. Pourquoi à ce moment ? Par qui ces informations ont-elles été données ? Au profit de qui ? Sans vouloir donner des leçons de déontologie journalistique, il mène une réflexion sur les médias, qu'ils soient dominants ou qu'ils passent par les réseaux sociaux.

Le Diplo va faire paraître une carte des médias actualisée, en fonction notamment de la montée en puissance des Bolloré ou Kretinsky. Une carte qui met en évidence que la plupart des grands médias appartiennent à 9 milliardaires, un problème en démocratie.

C'est surtout à ce titre que la LDH doit se préoccuper de ces questions, pour une information libre, indépendante nécessaire à une opinion éclairée, soucieuse d'esprit critique et de citoyenneté. **D.D**

CHARLES PIAGET OU LES DROITS DE L'HOMME DANS L'ENTREPRISE

Tristesse d'apprendre la mort de Charles Piaget, figure emblématique de l'autogestion en France comme il l'a prouvé avec le combat des Lip, dans les années 1973 – 1974. Il était un militant de la démocratie dans l'entreprise basée sur l'auto-organisation des salariés et, une fois retraité, il s'est occupé des chômeurs au sein d'A.C. Un ouvrier qui ne se résignait pas à l'exploitation de ses pairs, de sa classe. Une conscience.

Né en 1928, Charles Piaget va débiter chez LIP comme ouvrier-horloger en 1946. Il se syndique lors de son premier jour de travail, à la CFDT, le syndicat chrétien concurrent de la CGT dans le monde du travail.

En 1964, il rejoint le courant Reconstruction qui va fonder un an plus tard la CFDT dont le leader sera Eugène Descamps avant Edmond Maire. Déconfessionnalisée, la CFDT va aborder Mai 68 en syndicat résolument à gauche, débordant souvent la CGT et, dans les années 1970, les Cédétistes porteront haut les valeurs de l'autogestion, du féminisme et de l'écologie.

C'est la lutte des Lip de Besançon qui avec celle du Joint Français de Saint-Brieuc, vont faire de la CFDT, pour une période assez brève, le syndicat de l'autogestion.

« On fabrique, on vend et on se paie ». Le slogan des Lip est connu mais ce qui était jusque-là une utopie ouvrière est devenu avec eux une réalité. Le patron a déserté et ils ont occupé l'usine pour remettre en marche les machines et reprendre la production.

Piaget sera proposé par les minoritaires du PSU pour représenter le parti aux présidentielles de mai 1974, mais la majorité derrière Rocard avait

choisi de soutenir Mitterrand et de ne pas présenter de candidats. On sait ce qu'il advint. Pour Giscard d'Estaing et son ministre de l'Industrie Michel d'Ornano, il est hors de question que l'expérience Lip réussisse. Ils craignent que Lip fasse tache d'huile et vienne « véroler » (c'est leur mot) toute l'industrie française, avec de sérieuses menaces sur le capitalisme actionnarial.

Les Lip vont devenir les hors-la-loi de Palente (titre d'un supplément du *Canard* de l'époque), et les ouvriers, à qui des technocrates expliqueront que leur entreprise n'est pas viable, seront criminalisés et subiront des intimidations policières.

La belle histoire des Lip prendra fin, mais ils auront su mettre en œuvre l'autonomie ouvrière et ont fait rêver des travailleurs critiques du salariat.

Piaget quittera la CFDT et se rapprochera des syndicats Solidaires qui l'inviteront souvent, alors qu'il est retraité, à venir raconter l'expérience Lip, toujours d'une modestie et d'une gentillesse de simple ouvrier comprenant à peine l'intérêt qu'on pouvait lui porter.

Il sera aussi de tous les combats des chômeurs organisés dans A.C !, aidant sans sectarisme d'autres associations comme le MNCP ou l'APEIS.

Des sociologues du travail comme Danièle Linhart, Thomas Coutrot et quelques autres insistent de plus en plus sur la démocratie au travail, seule possibilité d'en finir avec le travail mort et aliénant.

Piaget leur aura ouvert la voie.

D.D

LA LDH DE LA 4^{ÈME} A LA 5^{ÈME} REPUBLIQUE

Si la durée de vie de la 4^{ème} République (1947 – 1958) a été extrêmement courte, si elle a été un gouffre d'instabilité avec ses 36 gouvernements (moyenne de durée 4 mois !), on doit porter à son crédit une œuvre sociale particulièrement importante avec la mise en application du programme de la Résistance et la reconstruction après la guerre.

Si elle a chuté sur la guerre d'Algérie, elle a néanmoins apporté des solutions (parfois malgré elle !) aux problèmes coloniaux de l'Indochine, du Maroc et de la Tunisie.

DE LA 4^{ÈME} A LA 5^{ÈME}, DE DE GAULLE A DE GAULLE

La 4^{ème} République porte tous les germes de la 5^{ème} République. Par ses réussites et par ses échecs.

Au seuil de cette 4^{ème} République, la LDH s'est positionnée directement dans le débat constitutionnel. Si elle se félicite du contenu du préambule de la Constitution, elle a exprimé ses réserves sur cette Constitution elle-même lors des référendums des 5 mai et 13 octobre 1946 et dénoncé les principes constitutionnels du général De Gaulle et du RPF comme « incompatibles avec la conception démocratique d'une constitution républicaine »

Exsangue après la guerre, la LDH s'attachera essentiellement sous la 4^{ème} République à se prononcer contre la politique coloniale et pour le respect de la laïcité, contre les lois Falloux de soutien à l'enseignement privé catholique.

Elle s'oppose à nouveau à De Gaulle à partir de 1958 lors du basculement de la 4^{ème} à la 5^{ème} République. Dès son élection à la Présidence, Daniel Mayer lance, avec Denis Forestier, secrétaire du Syndicat National des Instituteurs, la LDH dans la création de l'Union des forces démocratiques (UFD) pour s'affirmer face aux ultras algériens et français, aux gaullistes, aux communistes et à une SFIO déconsidérée par les trahisons et le ralliement de Guy Mollet à De Gaulle et au putsch des colons et des militaires d'Alger. En septembre 1958, la Ligue des droits de l'Homme appelle à voter non au référendum constitutionnel. Elle dénonce « les effets pervers de la guerre d'Algérie sur le fonctionnement des institutions démocratiques »



L'opposition au gaullisme et le combat pour la démocratie se prolongent après la fin de la guerre. En 1964, la LDH refuse d'accepter l'élection du président de la République au suffrage universel et dénonce le pouvoir personnel.

En 1965 elle s'engage dans la politique de soutien au candidat unique de l'opposition de gauche qui met le général en ballottage.

Le Comité Central du 6 Mai 1968 déplore l'extrême brutalité de la répression contre les étudiants, demande la réouverture des facs, conteste la dissolution des groupes d'extrême-gauche, proteste contre les arrestations, les garde à vue, les interdictions de manifester.

Après la victoire de la droite aux élections législatives de 1968, la LDH s'oppose l'année suivante au principe du référendum pour modifier les dispositions constitutionnelles sur l'organisation des pouvoirs publics. La LDH dénonce l'illégalité du référendum constitutionnel sur la régionalisation et la suppression du Sénat.

L'échec du référendum gaulliste ouvre l'ère Pompidou – Giscard d'apogée des 30 glorieuses, d'hyperconsommation, de mondialisme. Mais aussi de politique autoritaire de Poniatowski ou Peyrefitte. La LDH soutient l'union de la gauche, le programme commun, les candidatures de François Mitterrand.

Sous la présidence d'Henri Noguères, élu en 1974, elle défend les libertés syndicales, demande un débat sur le nucléaire, réclame les droits de citoyens pour les soldats et le droit de vote des étrangers.

LE STATU QUO INSTITUTIONNEL DE LA GAUCHE

La victoire de la Gauche et de François Mitterrand en 1981 ouvre pour la LDH une ère de rapports plus apaisés avec le pouvoir. La Ligue salue les importantes réformes du gouvernement de Pierre Mauroy (suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat, abolition de la peine de mort, régularisation des étrangers, lois sociales et syndicales ...) mais l'enthousiasme faiblira au fil des années. Les exercices successifs de Laurent Fabius, Lionel Jospin puis de François Hollande à la présidence débouchent sur l'arrivée de Manuel Valls à la tête du gouvernement, à la perte des grands principes et à l'éclatement de la Gauche et du PS.



François Mitterrand qui avait dans « Le coup d'Etat permanent » dénoncé la Constitution gaulliste n'a pas fait les grandes réformes constitutionnelles que l'on pouvait attendre de lui et s'est glissé dans les habits du général.

Depuis 40 ans, si l'on excepte l'Europe, aucune modification sérieuse des institutions n'a vu le jour ni été proposée. Le rôle de la LDH a donc été principalement de tenter de sauver ce qui devait l'être sur les étrangers, sur les droits des femmes et des LGBT, sur les droits des travailleurs. Avec des résultats mitigés. La LDH s'est affirmée comme un pôle, une référence des principes républicains et de la démocratie mais si la Ligue est une force de proposition, le pouvoir est ailleurs.

ET MAINTENANT ?

Les présidences Sarkozy, Hollande et Macron ont montré que la Constitution gaulliste de 1958 était à bout de souffle, qu'elle ne correspondait plus aux impératifs du 21^{ème} siècle.

La montée générale de l'extrême-droite en Europe et dans le monde mais aussi la déliquescence du politique posent des questions institutionnelles mais aussi d'orientation qu'ils ne sera pas facile de résoudre.

Si elle n'a pas le pouvoir décisionnel, la LDH a le pouvoir – et le devoir – d'éclairer le débat.

GM



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION LDH LILLE

Une cinquantaine de personnes pour cette Assemblée générale annuelle de la section de Lille à la MDA, le 17 novembre. Les figures imposées : rapport moral, d'activité, trésorerie mais aussi l'activité des G.T, La lettre et des interventions en prélude à des débats qui nous questionnent.

C'est d'abord Emmanuelle Jourdan-Chartier qui présente le rapport moral. Si la section de Lille se porte bien, tant en regard de son activité que de ses effectifs, elle déplore la situation générale : échec des mobilisations sur les retraites, guerre Ukraine – Russie qui continue, violences policières, Gaza – Israël, l'actualité ne nous incite pas à l'optimisme. Emmanuelle parle de la nécessité, face à ces situations préoccupantes, de savoir se réserver des moments de vie personnelle dans la convivialité et l'amitié, une capacité à retrouver une certaine légèreté devant la gravité des circonstances.

Le rapport d'activité suit avec toutes les actions et initiatives menées par la section. Manifestations pour les retraites où nous avons toujours été présents avec des observateurs, respectés dans le mouvement social. Soirées débats sur nos thèmes de prédilection (libertés publiques, violences policières, solidarité internationale, migrations...). Interventions pour la santé, contre le sans-abrisme. Défense Roms et migrants. Rassemblements pour la Palestine, pour la Pride, contre l'extrême-droite... La section a pu être présente sur tous ces fronts, avec chasubles et drapeaux, prises de parole, et nous avons souvent eu la responsabilité de déclarer les manifestations.

Plus précisément, chaque groupe de travail, par l'intermédiaire d'un de ses représentants, a pu résumer en quelques mots les objectifs, l'activité et les suites à donner pour chaque G.T : international, environnement, interventions scolaires, extrême-droite, genre, fin de vie, logement, vidéosurveillance, permanences... Un groupe de travail sur les médias devrait aussi se créer bientôt. Il est rappelé que ces G.T sont particulièrement importants en ce sens qu'ils permettent à la section de réfléchir collectivement et d'agir à partir des éléments fournis par le travail de ces groupes, étant entendu que chaque G.T vient faire part de ses pistes de réflexion en séance plénière.

Le journal – La lettre de la Section – a aussi fait l'objet d'une présentation. La volonté de reprendre le travail mené à bien par Gérard Minet a amené un petit comité de rédaction à relancer la lettre en essayant de couvrir l'actualité, nationale et internationale, en lien avec nos débats et nos campagnes. Cette lettre mensuelle, redémarrée depuis avril, sortira son huitième numéro en décembre et il semble qu'elle soit appréciée.

Le rapport trésorerie fait état d'une augmentation notable des adhérents, puisque leur nombre a doublé, pour atteindre les 240 (120 en fin d'année dernière). L'effet Darmanin y a été pour quelque chose, mais il ne faut pas négliger le travail de la section et ses activités soutenues. Le bilan fait état d'un léger déficit, dû pour l'essentiel à la soirée organisée avec les syndicats pour la dernière manifestation pour les retraites. Un point sur le local est également fait, pointant la nécessité d'accueillir plus de personnes dans nos réunions.

Quelques débats s'engagent, sur le champ d'activité très large qui laisse craindre un simple survol, sur la communication aux adhérents ou sur les remarques relayées ici de quelques adhérents d'autres sections de la métropole où il ne se passe pas grand-chose. D'autres questions fusent, avec des réponses fournies par les membres du bureau.

Un nouveau bureau a été élu, plusieurs personnes ne se représentent pas: Jacques Poquet, Marc Delgrange, Ignace Lepoutre et Nathalie Sename. Emmanuelle Jourdan-Chartier reste présidente de la LDH de Lille, entourée au bureau par les nouveaux venus : Philippe Vervaecke, Julie Deville, Corrado Delfini, Jean-Albert Soriaux, Jeanne Lagarde et Didier Delinotte.

Un grand merci aux désormais anciens membres du bureau et toutes nos félicitations aux nouveaux élus. Le premier bureau se tiendra avant la réunion de section du mardi 28 novembre. Il aura pour principal objet la répartition des tâches pour une autre année aussi intense

D.D

9/10 DECEMBRE

Deux jours de ciné-débat pour la défense de nos droits ! dans le cadre de la journée internationale des droits de l'homme, organisés par la LDH Lille, ESJ – 50 rue Gauthier de Chatillon à Lille.

9 DECEMBRE

Marche pour le climat à l'initiative du collectif régional « Actions pour le climat HdF » et le collectif Ensemble pour le climat de Lille à l'occasion de la COP 28, place de la République à 14h.

13 DECEMBRE

-Yallah Gaza, documentaire de Roland Nurier « pour démystifier les préjugés sur Gaza», Méliès à 18h45 (séances également samedi 16 décembre à 14h15, mardi 19 décembre à 16h30)

- Soirée témoignage à l'initiative d'Amitiés Lille Naplouse avec A. Rifaie (directeur du Centre de développement social du camp de réfugiés de New Askar à Naplouse) et H. Sabbah (directeur de Project Hope). Centre social Albert Jacquard, 13 rue St Gabriel à Lille à 19h.

16 DECEMBRE

Manifestation à l'initiative du CSP contre les pratiques de la Préfecture en matière de droit des étrangers.

21 DECEMBRE

Idées reçues sur l'immigration, C.Withol de Wenden, directrice de recherche émérite CNRS, Auditorium Palais des Beaux-Arts à 10h30

NOUS CONTACTER :

lille@ldh-france.org

SUIVEZ NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE WEB ET NOS RESEAUX SOCIAUX

<https://site.ldh-france.org/lille/>

Twitter : @ldh_lille

Facebook et Instagram : @liguedesdroitsdelhommelille

AGENDA

LE FORUM DES LIBERTÉS

3^{ÈME} ÉDITION

Ligue
des **droits de
l'Homme**

FONDÉE EN 1898



9 ET 10 DÉC. 2023

À 14H30 ET 18H, PROJECTION DE FILMS SUIVIE DE DÉBAT

ÉVÈNEMENT CONVIVAL ET GRATUIT. INSCRIPTION OBLIGATOIRE.
EN PRÉSENCE D'ÉQUIPE DE FILM ET DE SPÉCIALISTES DES SUJETS ABORDÉS.

Inscription



Informations : site.ldh-france.org/lille/forum-des-libertes

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME (ESJ), 50 Rue Gauthier de Châtillon, Lille

En partenariat avec l'ESJ et la ville de Lille



